



Fondation de l'Avenir
Accélérons la recherche en santé

2023

Rapport financier



Edito

L'ensemble des actions et soutiens de projets de recherche a été rendu possible grâce à l'engagement des 7 fondations abritées (Fondations Matmut Paul Bennetot, Fondation Sandrine Castellotti, Fondation Mutuelle des Motards, Fondation Mutac, Fondation Santé Environnement de la Mutuelle Familiale, Fondation Solimut Mutuelle de France, Fondation Ecouter Voir) sous l'égide de la Fondation de l'Avenir et la confiance renouvelée des donateurs, des légataires et des mécènes.

Au sein de la Fondation de l'Avenir, les Fonds Avenir Santé Numérique, Avenir Matmut et Avenir Masfip, ont aussi contribué au financement des travaux de recherche.

Les fondations abritées représentent 24% des fonds propres totaux et 27% du montant total des missions sociales. Comme chaque année et conformément au règlement comptable les résultats excédentaires ou déficitaires au 31 décembre sont reportés en fonds dédiés et en 2023, 29% du total des fonds dédiés antérieurs des fondations abritées ont été utilisés pour soutenir des projets.

La Fondation de l'Avenir gère ses fonds propres, en les plaçant sur des titres à long terme.

La Fondation de l'Avenir « activité propre » affiche un résultat déficitaire de -594 K€, dont 71,5 K€ ont été alloués à des actions de soutien à l'Ukraine dans la continuité de la contribution exceptionnelle de 2021 et 2022.

Cette année a été marquée par la vente exceptionnelle d'un bien immobilier lié à un legs accepté en 2022 et destinée au soutien de projets de recherche dans le domaine des pathologies cardiovasculaires. Par ailleurs la Fondation de l'Avenir a investi dans un nouveau site internet et commencé à développer la digitalisation de sa collecte de dons.

Les modalités de gestion de la Fondation de l'Avenir ont permis une allocation fine des fonds au fur et à mesure de l'avancement des projets de recherche, ceci se traduit par un résultat financier 2023 positif de 157 K€.

BILAN ET COMPTE DE RESULTAT 2023

FONDATION DE L'AVENIR PERSONNE MORALE

BILAN ACTIF AU 31 DECEMBRE 2023

ACTIF	Exercice N			Exercice N-1
	Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires	82 036	56 871	25 165	51 177
Autres immobilisations incorporelles	159 396	80 611	78 785	2 745
Immobilisations incorporelles en cours	0		0	49 591
Avances et acomptes	0		0	0
Immobilisations corporelles				0
Terrains				0
Constructions				0
Installations techniques, matériel et outillage industriels	26 251	25 963	289	2 374
Autres immobilisations corporelles	184 909	156 359	28 549	43 413
Immobilisations corporelles en cours				0
Avances et acomptes				0
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés	296 817		296 817	1 919 400
Immobilisations financières				0
Participations et Créances rattachées	76		76	76
Autres titres immobilisés	9 478 681	232 361	9 246 320	9 203 434
Prêts	1 333		1 333	0
Autres	52 603		52 603	49 948
Total I	10 282 102	552 165	9 729 938	11 322 157
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Avances et acc				
Créances				
Créances clients, usagers et comptes rattachés				
Créances reçues par legs ou donations	456 548	0	456 548	617 102
Autres	424 025	0	424 025	395 827
Valeurs mobilières de placement	6 643 691	10 515	6 633 176	3 659 867
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	9 482 100	0	9 482 100	9 932 531
Charges constatées d'avance	138 495	0	138 495	157 922
Total II	17 146 746	10 515	17 136 231	14 763 249
Frais d'émission des emprunts (III)			0	0
Primes de remboursement des emprunts (IV)			0	0
Écarts de conversion Actif (V)			0	0
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V)	27 428 849	562 680	26 866 169	26 085 406

FONDATION DE L'AVENIR PERSONNE MORALE

BILAN PASSIF AU 31 DECEMBRE 2023

BILAN PASSIF	Exercice N	Exercice N-1
Fonds propres		
Fonds propres sans droit de reprise		
Fonds propres statutaires	3 811 225	3 811 225
Fonds propres complémentaires	1 199 896	1 199 896
Réserves		
Réserves statutaires ou contractuelles	5 519 513	5 616 092
Réserves pour projet de l'entité	135 617	135 617
Fonds dédiés des fondations abritées	0	
Autres		
Report à nouveau	71 500	242 777
Excédent ou déficit de l'exercice	-594 410	-267 856
Situation nette (sous total)	10 143 341	10 737 750
Fonds propres Fondation de l'Avenir (sous total)	10 143 341	10 737 750
Fonds propres consommables		
Fonds propres		
Fonds propres sans droit de reprise		
Fonds propres statutaires	511 000	511 000
Fonds propres complémentaires		
Fonds dédiés des fondations abritées	2 683 272	3 799 888
Excédent ou déficit de l'exercice		
Fonds propres Fondations abritées (sous total)	3 194 272	4 310 888
Total I	13 337 612	15 048 638
FONDS REPORTES ET DEDIES		
Fonds reportés liés aux legs ou donations	639 360	2 555 680
Fonds dédiés	11 870 840	7 638 768
Total II	12 510 200	10 194 449
PROVISIONS		
Provisions pour risques	0	0
Provisions pour charges	20 357	59 614
Total III	20 357	59 614
DETTES		
Emprunts obligataires convertibles		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	621	869
Emprunts et dettes financières diverses		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes Fournisseurs et Comptes rattachés	631 821	457 247
Dettes des legs ou donations	30 743	26 416
Dettes fiscales et sociales	224 985	148 745
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		0
Autres dettes	34 829	74 428
Instruments de trésorerie		0
Produits constatés d'avance	75 000	75 000
Total IV	997 999	782 705
Écarts de conversion Passif (V)		
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V)	26 866 169	26 085 406

FONDATION DE L'AVENIR - PERSONNE MORALE		
COMPTE DE RESULTAT exercice au 31 décembre 2023		
COMPTE DE RESULTAT	Exercice N	Exercice N-1
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Ventes de prestations de service	4 933	10 882
Ressources liées à la générosité du public		
Dons manuels	2 619 600	2 662 224
Mécénats		
Legs, donations et assurances-vie	4 386 929	1 260 192
Contributions financières	1 249 938	2 076 956
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charg	5 430	5 947
Utilisations des fonds dédiés	4 881 668	2 701 944
Autres produits	118 129	111 408
Total I	13 266 627	8 829 553
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de marchandises		
Autres achats et charges externes	3 557 820	3 418 592
Aides financières	840 484	498 653
Impôts, taxes et versements assimilés	143 798	133 871
Salaires et traitements	928 455	919 190
Charges sociales	449 054	439 716
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	65 786	60 928
Dotations aux provisions	1 734	
Reports en fonds dédiés	7 997 124	3 623 909
Autres charges	118 681	151 501
Total II	14 102 935	9 246 360
1. RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	-836 308	-416 807
PRODUITS FINANCIERS		
Autres intérêts et produits assimilés	258 337	138 501
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charge	114 361	41 105
Différences positives de change	0	0
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	48 150	39 318
Total III	420 849	218 924
CHARGES FINANCIERES		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	240 907	116 201
Intérêts et charges assimilées	0	0
Différences négatives de change	0	0
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement	23 035	47 178
Total IV	263 941	163 378
2. RESULTAT FINANCIER (III - IV)	156 907	55 546
3. RESULTAT COURANT avant impôts (I - II + III - IV)	-679 401	-361 261

PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Sur opérations de gestion	84 991	93 405
Sur opérations en capital	0	
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges	0	
Total V	84 991	93 405
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Sur opérations de gestion	0	0
Sur opérations en capital	0	0
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	0	0
Total VI	0	0
4. RESULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)	84 991	93 405
Participation des salariés aux résultats (VII)		
Impôts sur les bénéfices (VIII)		
Total des produits (I + III + V)	13 772 467	9 141 883
Total des charges (II + IV + VI + VII + VIII)	14 366 876	9 409 739
EXCEDENT OU DEFICIT	-594 410	-267 856
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
<i>Prestations en nature</i>	456 826	272 542
<i>Bénévolat</i>	43 092	41 630
TOTAL	499 918	314 172
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
<i>Prestations</i>	456 826	272 542
<i>Personnel bénévole</i>	43 092	41 630
TOTAL	499 918	314 172

***COMMENTAIRES SUR LE BILAN
ET LE COMPTE DE RESULTAT 2023***

Bilan et compte de résultat 2023

Sont présentés et décrits ci-après les points spécifiques et exceptionnels les plus marquants de l'exercice 2023.

SITUATION BILANTIELLE 2023

A L'ACTIF

L'ACTIF IMMOBILISE

L'actif net des immobilisations s'élève à 9 730 K€ au 31 décembre 2023, contre 11 322 K€ à fin 2022.

99% de ces immobilisations concernent l'activité propre de la Fondation de l'Avenir.

En voici les principales variations :

Peu de variations pour les immobilisations incorporelles et qui ont comme fait marquant la livraison du site internet de la Fondation de l'Avenir et le remplacement de divers logiciels par des abonnements comptabilisés en charges.

La forte baisse des immobilisations corporelles correspond essentiellement aux ventes immobilières sur les biens reçus par legs pour 1 600 K€.

L'ACTIF CIRCULANT

La hausse de 2 373 K€ entre l'exercice net 2022 (14 763 K€) et l'exercice net 2023 (17 136 K€) correspond à la variation des valeurs mobilières de placement.

Les valeurs mobilières de placement sont détenues à hauteur de 15% par les Fondations abritées et 85% par la Fondation de l'Avenir pour son activité propre.

Leur montant net atteint 6 633 K€ contre 3 660 K€ en 2022.

La forte hausse est essentiellement liée à l'ouverture d'un compte à terme de 3 000 K€, correspondant au produit de la vente du bien immeuble (juin 2023) du legs Rossiaud, dont la Fondation était colégataire à 50%.

AU PASSIF

LES FONDS PROPRES

- **Les fonds propres sans droit de reprise** témoignent de l'affectation irrévocable des fonds versés à la création des Fondations, constitutifs de leur « patrimoine », et garant de leur pérennité. Ils correspondent à la dotation initiale versée par les membres fondateurs. (Cf. Annexe §4.2.1)

Fonds propres sans droit de reprise	
Fondation de l'Avenir	5 011 121,00
Fondations abritées	
Fondation Ecouter Voir	80 000,00
Fondation Santé Environnement de la Mutuelle familiale	80 000,00
Fondation Sandrine Castellotti	31 000,00
Fondation Matmut Paul Bennetot	80 000,00
Fondation MUTAC	80 000,00
Fondation Mutuelle des Motards	80 000,00
Fondation Solimut Mutuelle de France	80 000,00
Sous-total Fondations abritées	511 000,00
Total	5 522 121,00

- **Les réserves libres issues de fonds privés.** Le conseil de surveillance du 16 mai 2023 a décidé d'y affecter – 96 579 €, correspondant à une partie du déficit de l'activité propre de la Fondation de l'Avenir.

Par décision du 18 mars 2024, le conseil de surveillance de la Fondation de l'Avenir a validé l'évolution de la politique de réserves de la Fondation, dans la continuité des budgets et comptes des exercices précédents, et cela pour application dès l'exercice 2023.

Le niveau de réserves doit être justifié au regard de la connaissance, de l'activité et du fonctionnement de la Fondation. Les modifications portent sur l'activité en propre et sur les Fondations abritées et tient compte des particularités de fonctionnement de la Fondation de l'Avenir.

En effet, la Cour des Comptes et le Comité de la charte du Don en confiance rappellent que la constitution de réserves n'est pas systématique, mais admise pour un emploi différé des sommes collectées de manière habituelle ou exceptionnelle, et/ou pour assurer la continuité d'activité en cas de difficultés, liées au contexte financier ou à l'imprévisibilité des évolutions de la générosité publique.

Toute forme de thésaurisation, sans politique explicite liée aux missions sociales, fait régulièrement l'objet d'observations de la Cour des Comptes dans ses rapports de contrôle, dans la mesure où la poursuite de l'appel à générosité pourrait être remis en question dans le cas où la Fondation disposerait déjà de moyens importants dans ses comptes.

- Pour la Fondation de l'Avenir sur son activité propre, la pratique de complément à la dotation initiale est suspendue et il est adopté une politique de conservation ou de mise en réserves libres équivalant à 12 mois de collecte. Tout solde excédentaire serait affecté en report à nouveau.
- Pour les Fondations abritées, il pourra être mis en réserves, environ 10% du budget annuel, sous réserve de l'accord du comité de gestion, en vue d'augmenter le soutien ou d'accompagnement sur un thème, une approche ou un projet identifié en cours d'exercice, et non encore lors du budget prévisionnel.

Cette règle s'inscrit en cohérence avec les bonnes pratiques et le contexte financier.

Il est donc proposé que le déficit constaté sur l'exercice 2023, à hauteur de – 594 410 € soit pris sur les réserves libres antérieures.

- **Le report à nouveau** est issu de la décision du conseil de surveillance, le 12 mai 2022, d'affecter une part du résultat excédentaire de 2021, pour 200 K€, en report à nouveau, permettant le soutien à des actions en lien avec le conflit en Ukraine Le résultat déficitaire 2022 par décision du conseil de surveillance du 16 mai 2023 a été affecté pour - 128 500 € dans le cadre du soutien au conflit Ukrainien et pour - 96 579 sans affectation. Soit un solde de report à nouveau au 31 décembre 2023 de 71 500 € de soutien aux actions au conflit en Ukraine.
- **Les fonds dédiés des Fondations abritées** représentent un montant de 2 683 K€ contre 3 800 K€ en 2022, par application du règlement comptable spécifique aux Fondations (ANC.2018.06, en vigueur depuis 2020, modifiant, le règlement N°2009-01 introduit en 2016). La baisse de 1 117 K€ correspond aux différents résultats déficitaires des Fondations abritées. Il est rappelé que les résultats des Fondations abritées font l'objet d'une comptabilisation d'engagements ou de reprises et sont affectés en fonds dédiés sur fondation abritée. Cette démarche est cohérente avec celle menée au niveau de la Fondation de l'Avenir sur la politique de réserves, privilégiant ainsi la consommation des fonds précédemment non utilisés ni affectés à l'apport de dotations nouvelles. Les fondations ayant ainsi prélevé sur leurs fonds dédiés sont :
 - La Fondation Matmut Paul Bennetot, pour 909 K€
 - La Fondation Sandrine Castellotti pour 12 K€
 - La Fondation Ecouter Voir pour 9 K€
 - La Fondation MUTAC, pour 5 K€
 - La Fondation Mutuelle des Motards pour 28 K€
 - La Fondation Santé Environnement de la Mutuelle Familiale pour 48 K€
 - La Fondation Solimut Mutuelle de France pour 106 K€

Enfin, le résultat net de l'exercice est mentionné avant son affectation soumise au conseil de surveillance, qui sera donc proposée entre le report à nouveau et les réserves libres, selon la démarche décrite précédemment.

LES FONDS REPORTES ET DEDIES

Les fonds reportés liés aux legs ou donations, représentent les legs acceptés en cours d'exercice et en attente de cessions. Ils sont détenus par la Fondation de l'Avenir en activité propre. La baisse de l'exercice s'explique notamment par la cession du legs de Monsieur Rossiaud, contrepartie de la hausse du poste de fonds dédiés.

FONDS REPORTES	Solde au 31/12/2022	Augmentations exercice	Diminutions exercice	Solde fin exercice
Fonds reportés liés aux legs				0
2019	3 979		3 579	400
2020	81 676		76 500	5 176
2021	0		0	0
2022	2 470 026		2 015 369	454 657
2023		465 202	286 074	179 128
Fonds reportés liés aux donations				0
TOTAL	2 555 680			639 360

Les fonds dédiés d'un montant de 11 871 K€ contre 7 639 K€ en 2022, correspondent aux soldes des engagements en cours relatifs aux dispositifs de recherche accompagnés sur les différents exercices (notamment projets, programmes, études, bourses, valorisation). Ils représentent 77% des projets de la Fondation de l'Avenir et 23% des projets des Fondations abritées. Les projets terminés, non démarrés ou abandonnés ont fait l'objet de reprises.

PROVISIONS

PROVISIONS SUR CHARGES

Le montant net de 20 K€ correspond aux provisions suivantes :

- 20 K€ pour les indemnités de fin carrière valorisées, au titre des 18 salariés de la Fondation dans les effectifs au 31 décembre 2023.

EVOLUTIONS ET RESULTATS 2023

L'exercice se solde par un déficit de -594 K€, contre un déficit de -268 K€ à fin 2022.

Ce déficit est composé uniquement du résultat de l'activité propre de la Fondation de l'Avenir, dans la mesure où les résultats des Fondations sous égide, rattachées juridiquement à la Fondation de l'Avenir et gérées en son sein de manière individualisée, sont présentés en cumulé, dans les comptes de la Fondation de l'Avenir, en report ou affectation sur fonds dédiés.

LES OPERATIONS COURANTES

Le résultat d'exploitation ressort en négatif à -836 K€ en 2023, contre un résultat négatif de -417 K€ en 2022.

Les produits d'exploitation (+50%)

Les ressources d'exploitation globales s'élèvent à 13 267 K€ en 2023, contre 8 830 K€ en 2022.

Les dons issus de la générosité publique sont quasi constants depuis 2022, d'un montant de 2 619 K€ en 2023 contre 2 662 K€ en 2022. Cette légère baisse semble correspondre au contexte financier, puisqu'il y a une augmentation sensible du nombre de dons (+0,11%) et une faible du montant du don moyen (-0,59€, soit -1,44%).

Sur les legs, donations et assurances vie, la forte augmentation de +248%) provient essentiellement de la vente exceptionnelle du bien immobilier pour 3 000 k€, détenu à 50% par la fondation, grâce au legs Rossiaud.

Les contributions financières d'un montant de 1 250 K€ en 2023 contre 2 077 K€ en 2022 sont issues :

- Des partenaires à hauteur de 1 059 K€ en 2023 contre 1 813 K€ en 2022. La diminution d'un exercice sur l'autre traduit une rationalisation des moyens disponibles, au titre de la Fondation de l'Avenir ou des Fondations abritées. Ainsi, pour la Fondation Matmut Paul Bennetot, le membre fondateur a contribué à la seule hauteur des frais de fonctionnement (66 k€ en 2023 contre 633 k€ en 2022), comme indiqué précédemment, la Fondation a privilégié l'utilisation des fonds dédiés non affectés ;
- Enfin, des produits Partage ISR, d'un montant de 192 K€ en 2023 contre 187 K€ en 2022.

Les charges d'exploitation (+52%)

Les dépenses d'exploitation sont d'un montant de 14 103 K€ en 2023, contre 9 246 K€ en 2022, réparties à 22% pour les Fondations abritées et 78% pour la Fondation de l'Avenir pour son activité propre.

Les charges structurelles de la Fondation de l'Avenir activité propre, d'un montant de 2 121 K€ contre 2 141K€, baisse non significative en 2023. Elles représentent 19% des charges d'exploitation.

FONDS DEDIES : UTILISATIONS ET REPORTS

L'utilisation des fonds dédiés (produits d'exploitation) d'un montant de 4 882 K€ contre 2 702 K€ en 2022, sont répartis entre :

- Le report en fonds dédiés des Fondations abritées pour 1 117 K€ :
 - Fondation Sandrine Castellotti,
 - Fondation Matmut Paul Bennetot
 - Fondation Ecouter Voir,
 - Fondation MUTAC,
 - Fondation Solimut Mutuelle de France
 - Fondation Santé Environnement Mutuelle Familiale
- L'utilisation des fonds dédiés des Fondations abritées pour un montant de 1 410 K€
- L'utilisation des fonds dédiés de la Fondation de l'Avenir activité propre pour un montant de 2 355 K€.

A noter, la reprise sur les dispositifs des années -2019-2020 d'un montant de 411 K€, 243 K€ pour la Fondation de l'Avenir sur son activité propre et 55 K€ pour les Fondations abritées.

Le report en fonds dédiés (charges d'exploitation) d'un montant de 7 997 K€ contre 3 624 K€ comprend :

- Les engagements de l'année pour un montant de 1 790 K€ pour les Fondations abritées
- Les engagements sur l'année pour un montant de 6 207 K€ pour la Fondation de l'Avenir activité propre.

Pour rappel, les modalités de gestion de la Fondation permettent une gestion au plus juste des fonds dédiés au soutien de projets. En effet, les fonds ne sont pas directement versés au chercheur, ni à son organisme de rattachement, mais demeurent dans les comptes de la Fondation et sont décaissés au fur et à mesure du paiement direct des factures présentées. Cela garantit une gestion plus fine dans le suivi des projets et un financement sur la réalité des besoins du chercheur tout au long du projet (rythme de décaissement et montant global).

LE RESULTAT FINANCIER

Le résultat financier 2023 présente un excédent de 157 K€ contre un excédent de 56 K€ en 2022. Cette forte hausse à hauteur de 182% est principalement liée aux intérêts perçus dans le cadre d'un compte à terme par suite de la vente d'un bien immobilier (legs Rossiaud) pour 44 K€ pour la Fondation de l'Avenir et à une meilleure rémunération du livret Agir pour les Fondations abritées, ceci malgré une moins-value latente constatée sur l'exercice lié à l'investissement immobilier depuis 2020, via un mandat confié à notre prestataire OFI Invest.

LE RESULTAT EXCEPTIONNEL

Le résultat exceptionnel, excédentaire de 85 K€ en 2023, contre 93 K€ en 2022, se compose essentiellement, d'une reprise sur dispositif 2017 de 75 K€ pour la Fondation Matmut Paul Bennetot et de l'annulation d'une dette fournisseur pour la Fondation Mutuelle des Motards de 2018 (9 K€).

EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE DE L'EXERCICE

La loi n°2024-364 du 22 avril 2024 portant diverses dispositions d'adaptation au droit de l'Union européen, dans son article 37, concerne les droits à congés des personnels en arrêt longue maladie. Cette loi a été promulguée après l'arrêté des comptes de la Fondation de l'Avenir, par le directoire en date du 11 avril 2024, aucune provision ou charge à payer n'a été constatée dans les comptes de l'exercice 2023 et nous n'avons reçu aucune demande en ce sens de salarié(e) ou d'ancien(ne) salarié(e). L'évaluation du risque et l'éventuelle provision afférente sera réalisée sur 2024.

PERSPECTIVES 2024

La Fondation de l'Avenir a finalisé les travaux engagés en 2022 sur l'accompagnement, des chercheurs, partenaires et Fondations abritées. Cette démarche sera complétée par la mise en œuvre de feuille de temps généralisée à toute l'activité de la Fondation, toujours dans une volonté forte d'adapter au plus juste les moyens et actions de la Fondation sur ses trois axes, participant à la forte mobilisation de tous les acteurs face aux besoins de santé accrus dans un contexte économique incertain.

2024 sera la première année pleine du déploiement de la communication digitale à destination des donateurs visant à ouvrir et renouveler le panel de la Fondation sur les quatre générations de notre société de longévité, accentuant à la fois la sensibilisation et la solidarité. Cela est rendu possible, grâce à la refonte du site internet permettant une information actualisée, plus moderne et lisible (performances SEO -Search Engine Optimization et SEA - Search Engine Advertising mise en œuvre), ainsi que grâce à la sélection d'une nouvelle agence conseil mi-2023.